

**Insertion professionnelle
possible après le baccalauréat professionnel
ASSP**

OPTION A DOMICILE

Assistant de responsable de secteur

(niveau III ou IV de l'éducation nationale)

Il assiste un ou plusieurs responsable(s) de secteur(s) dans ses missions : mise en place et suivi des dossiers de demande d'aide au domicile, dans différents champs d'action : assistance aux familles, aux personnes âgées et/ou handicapées.

Il assure des activités administratives (établit les plannings, remplit les contrats...), des activités liées aux ressources humaines (accueil, présente les salariés aux clients ...).

Il transmet les informations au responsable de secteur qui prendra les décisions.

Responsable de petites unités en domicile collectif

Le responsable de petites unités de vie coordonne l'accueil, le suivi et l'animation de personnes âgées fragilisées ou en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus vivre seules à leur domicile. Le domicile collectif, composé d'une quinzaine de logements, inséré dans le quartier ou le bourg, propose un domicile de substitution, tout en permettant de conserver l'environnement social.

Maîtresse de maison, gouvernante

Elle intervient dans les béguinages par exemple, où elle dirige, encadre, coordonne et contrôle le travail du personnel chargé du nettoyage et de l'entretien du domicile (cuisinier, jardinier...). Elle vérifie la propreté des chambres et des parties communes, leur agencement et la maintenance des installations et du mobilier. Elle peut s'occuper des achats de produits et de matériels, assurer le recrutement et la gestion du personnel.

**Accompagnant de personnes en situation
de handicap, de dépendance**

Ses missions ne sont pas clairement établies.

Accueillant familial

L'accueillant familial reçoit chez lui, à temps complet ou partiel, de une à trois personne(s) âgée(s) et/ou handicapée(s) ne pouvant plus vivre chez elle(s) ni bénéficier d'un placement en établissement et justifiant d'une notification d'orientation en accueil familial. Les accueillants familiaux sont agréés et contrôlés par le Conseil Général de leur département.

**Insertion professionnelle
possible après le baccalauréat professionnel
ASSP**

OPTION EN STRUCTURE

Assistant en soins et santé communautaire

L'assistant en soins et santé communautaire en établissements médico-sociaux, sous la responsabilité de l'infirmière, participe à l'accompagnement global des résidents, en contribuant au maintien de leur autonomie, dans le respect de leurs désirs, de leurs besoins...

L'ASSC assure des prestations de qualité dans le domaine des soins et dans les activités de la vie quotidienne, par des actes médico-techniques, de l'assistance, de l'organisation de la vie quotidienne, de l'administration et de la logistique.

L'ASSC exerce son rôle de manière autonome et responsable dans le cadre des activités qui lui ont été déléguées et selon des procédures clairement établies.

(certaines compétences parfois plus étendues que celles du baccalauréat professionnel ASSP, demanderont probablement un complément de formation).

Accompagnant de personnes fragilisées,
de personnes handicapées :

Ses missions ne sont pas précisément établies.

Maîtresse de maison, gouvernante

Elle dirige, encadre, coordonne et contrôle le travail du personnel chargé du nettoyage et de l'entretien de l'établissement (femmes de chambre, équipiers ou lingères).

Elle vérifie la propreté des chambres et des parties communes, leur agencement et la maintenance des installations et du mobilier., gère les stocks de produits et fournitures nécessaires à l'activité de l'équipe (linge...), s'occupe des achats de produits et de matériels.

Elle forme et anime le personnel selon son niveau de responsabilités. Elle peut assurer le recrutement et la gestion du personnel ainsi que la gestion budgétaire.

Le métier s'exerce dans les établissements hôteliers et autres établissements d'hébergement (cliniques, maisons de retraite...).

L'activité nécessite de faire respecter des normes d'hygiène et de sécurité très exigeantes.

Responsable hébergement

La fiche métier après bac n'est pas disponible .

Cet emploi est accessible après une poursuite d'études en BTS responsable d'hébergement . Cette formation mène aux fonctions de chef de réception ou de directeur d'hébergement dans les hôtels, les centres d'accueil, la restauration collective, les villages de vacances...

Responsable de petites unités en domicile collectif

Le responsable de petites unités de vie coordonne l'accueil, le suivi et l'animation de personnes âgées fragilisées ou en perte d'autonomie qui ne peuvent plus vivre seules à leur domicile.

Le domicile collectif, composé d'une quinzaine de logements, inséré dans le quartier ou le bourg propose un domicile de substitution, tout en permettant de conserver l'environnement social.

Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance

Ses missions ne sont pas précisément établies.